

DEMANDE DE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT
Rentrée 2025 - Collège & Lycée

LE CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT N'EST PAS DE DROIT ET RESTE EXCEPTIONNEL. LA DECISION DE LA COMMISSION EST SOUVERAINE ET N'APPELLE PAS DE RECOURS.

ELEVE

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité(s) :

Scolarité antérieure 2023-2024 : Classe Etablissement :

Scolarité actuelle 2024-2025 : Classe Etablissement :

Scolarité demandée 2025-2026 : **Classe** **Etablissement demandé** :

Motif de la demande :

1/ pour poursuite de parcours

- dans une section internationale

- pour suivre un enseignement de spécialité ou une option, absents de l'établissement d'origine

2/ pour convenances personnelles

- Etablissement d'exercice d'un parent

- Regroupement de fratrie

- Déménagement récent

- Changement de situation familiale

- Autre à préciser

Cette demande sera-t-elle liée à une demande de mutation d'une fratrie dans le premier degré (école primaire) :

OUI NON

Si OUI : quel(s) niveau(x) ?

J'ai bien pris connaissance qu'aucun recours, ni nouvelle demande de mutation, n'est possible après la commission.

Date : Signature des parents :

1/ Demande de départ enregistrée par l'établissement d'origine le : Signature et cachet	2/ Demande enregistrée dans l'établissement souhaité le : Signature et cachet
--	--

Informations sur la famille :

Nom des parents s'il diffère de celui de l'enfant :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél responsable 1 : Courriel :

Tél responsable 2 : Courriel :

Information :

Le changement d'établissement peut dans certains cas entraîner **le paiement des droits de première inscription.**

Merci de respecter la procédure suivante :

1. Retrait du formulaire dans l'établissement d'origine ou téléchargement sur le site de l'IFT, à partir du **5 mai 2025** ;
2. Remettre à l'établissement d'origine une lettre motivant la demande, les justificatifs nécessaires et faire viser le formulaire (encart 1) ;
3. Déposer le dossier complet avec les pièces mentionnées ci-dessous dans l'établissement demandé et faire viser le formulaire (encart 2) ;
4. le formulaire original visé par les deux parties est conservé par la famille (une copie pourra être demandée par l'établissement d'origine).

Pièces justificatives à fournir a minima à l'établissement demandé :

1. Le formulaire dûment complété et visé par l'établissement d'origine ;
2. Un courrier motivant la demande ;
3. Les bulletins scolaires de l'année en cours et de l'année précédente ;
4. Justificatifs selon le motif de la demande : justificatif de domicile, attestation de travail, certificats de scolarité de la fratrie ou tout autre document pouvant justifier la demande.

Le dossier complet (formulaire et justificatifs) est à déposer entre le **19 et le 30 mai 2025 dernier délai**, auprès de la direction de l'établissement demandé.

La commission de changement d'établissement siégera mercredi 18 juin 2025.

Les résultats de la commission seront communiqués aux familles par l'établissement actuel de l'élève à compter du 19 juin 2025.